

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale / secr.-trésorière adjointe de la susdite municipalité;

RÈGLEMENT # 410 **Travaux publics - tarification.**

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est entré en vigueur le jour de la publication d'un avis, soit le 17 janvier 2012

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 à 12:00 et 13:00 à 16:30 heures.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 17 janvier 2012.

Signé :

Francine Gagnon
Directrice générale adjointe / Secr.-trésorière adjointe